

IV – JUSTIFICATION DE LA DEMANDE :

Formation des médecins légistes en région Centre pour activer les réseaux cliniques (UMJ) et thanatologiques (IML) prévus par la réforme du 27 décembre 2010 (circulaire interministérielle). Le CHU de TOURS est centre-pivot pour la région Centre.

Collaboration des Universités des inter-régions Nord-Ouest : mutualisation des compétences pour l'enseignement.

V – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :

2 à 3 candidats par année et par université.

VI – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Les enseignements sont répartis en 7 modules sur les deux années avec des responsables pour chaque module.

Thèmes enseignés	Volumes horaires	Nom et qualification des enseignants
droit médical (1)	16h	ANGERS
droit médical (2)	16h	ANGERS
-l'expertise pénale -thanatologie générale (1)	16h	RENNES
-thanatologie générale (2) -toxicologie générale	16h	LILLE
-asphyxies mécaniques, chimiques, carbonisation, électrocution, blast et explosions -violences aux personnes âgées et loi du 5 mars 2007 -expertise en dommage corporel	16h	NANTES

-violences volontaires et involontaires, ITT -violences conjugales et sexuelles -violences à enfants et inceste -blessures par armes blanches -blessures par armes à feu -thanatologie spécialisée	16h	ROUEN
-biologie moléculaire, identification -toxicologie spéciale -anthropologie	16h	POITIERS
-examen médical des personnes en garde à vue -lois de bioéthique, loi du 22 avril 2005, législation funéraire, autopsie scientifique	16h	TOURS
-psychiatrie médico-légale, victimologie -conduites addictives	16h	RENNES
-secret professionnel -expertise en responsabilité médicale -CRCI	16h	AMIENS
TOTAL/2 ans	160 H	

VII –SERVICES SUSCEPTIBLES D’ACCUEILLIR LES ETUDIANTS EN STAGE : Dénomination de l’établissement et du service, nom et qualification du chef de service.

(Fournir lettre d’accord)

- Institut Médico-Légal (IML et UMJ) – CHU TOURS :
- Docteur Pauline SAINT-MARTIN – Chef de Service – MCU-PH de
médecine légale

VIII – MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

1) Examen probatoire préalable à l'inscription

OUI : écrit – oral

(sauf dispense prévue par l'arrêté du 10 janvier 2000)

Organisation du jury au niveau interrégional

2) Modalités de validation des enseignements

Examen écrit = 1^{ère} année (les épreuves écrites portent sur l'enseignement de la première année) puis 2^{ème} année (les épreuves écrites portent sur l'ensemble de l'enseignement des deux années)

Validation d'un mémoire

Organisation du jury au niveau interrégional.

3) Modalités de validation des stages (préciser leur durée lorsqu'elle n'est pas fixée réglementairement)

Organisation du jury au niveau interrégional : cf arrêté du 10 janvier 2000

Stage d'au moins 240 heures (pouvant correspondre à 30 journées de 8 heures ou 60 demi-journées de 4 heures) effectués dans des services agréés (unités de médecine légale, de toxicologie, de traumatologie, de psychiatrie médico-légale, de médecine pénitentiaire, d'expertises médico-légales) comportant la participation aux opérations d'autopsies médico-légales, d'expertises et aux astreintes médico-légales (levées de corps, examens, etc...).

Présentation des attestations de l'enseignant responsable.

Date : 10 février 2012

Dr Pauline SAINT-MARTIN